



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

asthme

Question écrite n° 40693

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les récents chiffres publiés relatifs à l'asthme. En effet, près de 7 % de la population française souffre d'hyperréactivité bronchique. En clair, plus de quatre millions de personnes ont eu au moins une crise d'asthme en France métropolitaine en 2006 d'après une enquête de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES). Et si l'on meurt moins de l'asthme depuis 2000, "chez six asthmatiques sur dix, le niveau de contrôle des symptômes est insuffisant", juge cette étude. Les crises d'asthme peuvent être aggravées par des facteurs comportementaux ou socio-économiques. L'obésité, la cigarette, mais aussi vivre dans un ménage à faibles revenus ou un foyer monoparental augmenteraient le risque d'avoir un asthme totalement non contrôlé. Autre indice que la maladie est à la fois facteur et symptôme d'un mal-être, les asthmatiques sont plus nombreux à déclarer une dépression ou une anxiété. Face à ce fléau, il lui demande quelles sont les solutions qu'elle entend mettre en place afin de dépister, et soigner cette maladie.

Texte de la réponse

L'asthme est une maladie fréquente qui touche en France environ 10 % des enfants et plus de 5 % des adultes. La prévalence de l'asthme a augmenté au cours des 20-30 dernières années, en France comme dans d'autres pays, mais l'évolution semble se stabiliser depuis la fin des années 90. L'importance de l'asthme en termes de santé publique, ainsi que les défauts de prise en charge de cette maladie, ont conduit à la mise en place d'un programme d'actions, de prévention et de prise en charge de l'asthme par le ministère chargé de la santé dans les années 2002-2005. Le but essentiel était d'apporter une réponse globale de prévention de l'asthme et une organisation des soins coordonnée. La loi de santé publique de 2004 s'est inscrite dans cette même perspective en fixant, comme objectif quantifiable, la diminution de 20 % en cinq ans de la fréquence des crises d'asthme nécessitant une hospitalisation. Également en 2004, une des 45 actions du plan national santé environnement visait à améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies. Ce plan a été décliné au niveau régional par les plans régionaux santé environnement (PRSE). Le ministère chargé de la santé porte ses efforts de gestion concernant l'asthme selon les axes suivants : la formation et l'information des professionnels de santé, des malades et du grand public et l'éducation thérapeutique des malades. Pour la formation, un logiciel d'aide à la prise en charge de l'asthme aigu aux urgences a été élaboré en 2007 ainsi qu'un CD-ROM de formation sur la mesure du souffle et les maladies bronchiques obstructives, et a été diffusé aux médecins. En 2008, des recommandations professionnelles relatives à la prise en charge de l'asthme du nourrisson ont été publiées par la Haute Autorité de santé (HAS) et un plan de formation continue pour les professionnels de santé a été proposé par l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFPPH). Pour l'éducation thérapeutique du patient, des actions innovantes d'éducation ciblant les groupes à risque que sont les patients souvent hospitalisés pour crise d'asthme et les adolescents ont été mises en place. Ces actions ont été réalisées en partenariat avec les sociétés savantes (la société des pneumologues de langue française, la société francophone de médecine d'urgence) et les associations de malades. Une campagne « capital souffle » a eu lieu en 2005, 2006 et 2007 et 2008 menée par les associations de professionnels de santé et de malades

avec le soutien de la direction générale de la santé (DGS). Son objectif est d'informer et de former les professionnels de santé, les malades et le grand public sur les maladies respiratoires obstructives. L'asthme fait partie des pathologies ciblées dans le plan pour la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques, élaboré en 2007, pour lesquelles l'éducation thérapeutique va trouver une base légale avec le vote du projet de loi « hôpital patients santé territoires » (HPST). L'interdiction complète de fumer dans les lieux publics, entrée en vigueur en 2008, devrait permettre de diminuer le tabagisme passif in utero et post-natal, fortement impliqué dans la survenue de la maladie asthmatique de l'enfant. En 2009, un groupe de travail associant l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'assurance maladie (AM), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale INSERM), des représentants des sociétés savantes et la DGS sera mis en place pour construire des indicateurs épidémiologiques de surveillance de l'asthme, à partir des données de l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40693

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 682

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3655